

## VIE ASSOCIATIVE

### Affaire n°22

**Objet : Subvention de fonctionnement 2022 aux associations de la commune**

**Rapporteur : Patrick HIVIN**

Vu le Code général de collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2006321 du 12 avril 2000 relative à la transparence des aides octroyées par des personnes publiques, modifiée,

Vu les demandes formulées par les associations ;

Monsieur le Maire rappelle la contribution des associations de la commune à l'animation du territoire. Il réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant des aides au fonctionnement proposées aux associations de la commune pour l'exercice 2022. Il propose de retenir les montants ci-dessous :

### **VOLET SPORTIF**

<b>Nom Association</b>	<b>Montant proposé en 2022 : Fonctionnement</b>
A. J. Levinet	500,00 €
Arc Lat'Védas 3M	1 000,00 €
As. Collège	4 000,00 €
ASCL	0,00 €
Badminton	1 600,00 €
SJVBA	8 000,00 €
Cyclo Tourisme	900,00 €
Ecole de Karaté	1 500,00 €
Gym Club	7 000,00 €
Krav Maga Spk	600,00 €
La Spirale Védasienne	1 500,00 €
Le Phénix d'Argent	1 000,00 €
Le Pignon Libre	900,00 €
Racing Club Védasien - RCV	10 000,00 €
Rugby Olympique Védasien – ROV	6 500,00 €
Team Tom34	500,00 €
Tennis Club	1 500,00 €
Védas Endurance	1 250,00 €
Vélo Club	1 000,00 €
Wildcats Flag Football	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 750 €</b>

## VOLET CULTUREL

<b>Nom Association</b>	<b>Montant proposé en 2022 : Fonctionnement</b>
Club Taurin	1 000,00 €
Créa Védas	500,00 €
D'aici d'alai	300,00 €
Gospel Giving Singers	500,00 €
Kérozen et Gazoline	0,00 €
L'Ouvre Boites	3 500,00 €
Obliques	300,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 100,00 €</b>

## VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

<b>Nom Association</b>	<b>Montant proposé en 2022 : Fonctionnement</b>
Espoir pour un enfant	500,00 €
FNACA	200,00 €
La Prévention Routière	180,00 €
Saint Jean Environnement	400,00 €
Secours Catholique	500,00 €
Syndicats des chasseurs	1 800,00 €
Les Paniers de l'Espoir	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 580,00 €</b>

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

Monsieur le Maire précise que, si ces subventions sont approuvées, le montant des aides 2022 attribuées à ce jour sera en subventions de fonctionnement de 61 430,00 €

**En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :**

- **D'approuver** les montants des aides au fonctionnement proposés aux associations de la commune pour l'année 2022, dans les tableaux ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- **De dire** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.